



Conseil de quartier Auteuil Nord

Jeudi 5 décembre 2013

Le jeudi cinq décembre deux mille treize à dix huit heures et trente minutes, les membres du conseil de quartier Auteuil Nord se sont réunis au lycée d'Etat Jean Zay.

Etaient présents :

- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire du 16^e chargée des conseils de quartier Auteuil Sud et Auteuil Nord
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès de l'adjoint chargé de la jeunesse et des sports
- M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du Cabinet du Maire
- M. Guy FLESSELLES, Conseiller de quartier
- M. Paul LACOUR, Conseiller de quartier
- M. François DOUADY, Conseiller de quartier
- M. Marc SERVEL de COSMI, Conseiller de quartier
- M. Jean-Yves BLANC, Conseiller de quartier
- Mme Nicole FRAINEAU-CRINON
- Mme Sandra BOËLLE, Conseiller de quartier
- M. Guy BOURQUIN, Conseiller de quartier
- M. Jean-Pierre ETIENNE, Conseiller de quartier

Mme MONIER ouvre la réunion en précisant qu'il s'agit du dernier conseil de quartier de la mandature. Les représentants du commissariat et des services de la ville, qu'elle remercie de leur implication pendant ces six années, ne sont exceptionnellement pas présents en raison de la période préélectorale.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 14 mai 2013.

M. SERVEL de COSMI indique qu'il était intervenu sur la question des gens du voyage, ce qui n'apparaît pas dans le compte rendu.

Mme FRAINEAU-CRINON signale qu'elle avait également demandé une modification.

Le compte rendu est approuvé sous réserve des observations mentionnées ci-dessus.

2- Bois de Boulogne

M. SERVEL de COSMI est effaré de voir qu'il y a encore de nouveaux aménagements dans le bois de Boulogne.

Quand arrêtera-t-on de considérer cet espace classé et inconstructible comme une réserve foncière ?

- L'hippodrome de Longchamp

Pourquoi détruire les tribunes historiques, belles et en bon état ?

Quelles sont les activités prévues sur le site, y compris la pelouse, pour rentabiliser ces investissements ?

Les activités sont-elles permanentes ou temporaires? Dans ce cas, quelles en seront les fréquences

Y aura-t-il des activités commerciales sur le site ?

M. SERVEL de COSMI demande si tout cela est en conformité avec la charte des bois.

- Aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage (promenade des étangs).

M. SERVEL de COSMI estime que c'est un nom pompeux pour dissimuler l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage !

Cet aménagement recoupe partiellement le site de l'hippodrome.

Pourquoi ce saucissonnage ?

Les deux aménagements ne sont-ils pas incompatibles ?

- L'installation du cirque Romanes dans le square Parodi

M. SERVEL de COSMI précise que ce square fait partie de l'enceinte historique du bois de Boulogne, bien que séparé par le périphérique, c'est donc une zone classée. La Ville de

Paris dépense beaucoup l'argent des riverains pour le sport business qui rapporte et à côté ne fait rien pour l'aménagement de la porte d'Auteuil depuis 15 ans.

M. GOSSARD confirme que le square Parodi est une zone boisée classée, tout comme le jardin des poètes.

Mme BALDINI avait porté un projet d'aménagement paysager du square Parodi qui n'avancé pas, c'est à ce moment-là qu'elle a appris que la Ville souhaitait installer le cirque à cet endroit. Il est actuellement dans le 17^e, mais le site doit prochainement accueillir un centre culturel du consistoire israélite de France. La Mairie du 16^e s'oppose avec virulence à l'installation du cirque et défendra sa position lors de la prochaine commission des sites. Théoriquement, on ne peut pas construire sur un espace boisé classé, c'est pour cela qu'un permis provisoire sera déposé, puisqu'un permis précaire permet de s'affranchir d'un certain nombre de règles. Une association de riverains s'est créée pour s'opposer à ce projet.

Concernant l'hippodrome de Longchamp et l'aire d'accueil des gens du voyage, **M. GOSSARD** rappelle qu'au moment du renouvellement de la convention de la concession de France Galop sur l'hippodrome de Longchamp, la Ville de Paris a retranché ce terrain de la concession afin de constituer une réserve pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage, dans le cadre de la loi faisant obligation aux départements et aux mairies d'avoir un schéma d'accueil. France Galop mène son projet de l'hippodrome d'une part, et d'autre part une parcelle est sous maîtrise de la Ville, les maîtres d'ouvrages sont donc différents. **M. GOSSARD** affirme que ces projets ne sont pas compatibles, c'est également l'avis de France Galop, mais concessionnaire de la Ville, on ne l'imagine pas attaquer la Ville sur un de ses projets, ça ferait un peu désordre. La Ville a donc lancé son projet qui a été retoqué par la commission des sites une première fois grâce à l'action du maire du 16^e, malheureusement le dossier est ressorti lors du changement de majorité présidentielle. La Mairie du 16^e estime que cet aménagement est complètement contraire à la destination du bois puisqu'il va falloir créer des lieux de vie avec raccordement aux différents réseaux, elle craint également un débordement du nombre de caravanes autorisées. La Mairie du 16^e, les villes de Boulogne et de Saint-Cloud attaquent le projet qui trouvera difficilement un financement, de l'ordre de 10 millions d'euros.

Pour l'hippodrome de Longchamp, **M. GOSSARD** explique que les tribunes sont démolies car France Galop estime qu'elles ne sont plus du tout adaptées à leurs activités malgré un aspect extérieur correct. Le projet répond à une demande faite dans le cadre du renouvellement de la concession de réaliser des investissements. Le projet réduit sensiblement les surfaces au sol et desimpermeabilise un certain nombre de surfaces, ce qui le rend qualitatif. La Mairie du 16^e espère que la ville fera le nécessaire pour que l'aménagement entre l'hippodrome et la Seine améliore les lieux. Le nombre de jours de courses restera constant, à savoir 29 jours par an, plus un événement exceptionnel qui est « l'Arc de Triomphe », et six événements week-end, puis 12 courses par semaine et le reste sur le week-end. France Galop s'engage à ne pas faire plus d'événements qu'actuellement, soit 50 journées par an donc en moyenne une fois par semaine et tous en lien avec le monde hippique. **M. GOSSARD** ne sait donc pas ce qui va advenir des manifestations du type « Solidays ». Il faudra néanmoins veiller à voir comment cela évolue, car les formules sont assez vagues.

Concernant les espaces de restauration, hors événement, les structures ne sont pas ouvertes au public.

M. SERVEL de COSMI souligne que toutes ces opérations arrivent comme par hasard à la veille des élections municipales, il souhaiterait que la question de l'aménagement de la porte d'Auteuil soit relancée.

Mme BALDINI répond que le Maire déplore ce genre de procédé et particulièrement sur l'augmentation de capacité du Parc des Princes, en procédure d'urgence, sans concertation. La Mairie du 16^e continuera de se battre avec les moyens dont elle dispose, même si ce n'est pas toujours couronné de succès. Mme BALDINI souhaite également très fortement que la porte d'Auteuil fasse l'objet d'un réaménagement, demande formulée depuis 2004 et pour laquelle la Ville répond tous les ans qu'il n'y a pas de budget, alors qu'elle arrive à trouver 200 millions pour le stade Jean Bouin. Elle souligne la forte fréquentation de ce carrefour qui ne va cesser de croître en dépit des problèmes de traversée et d'éclairage.

- Eclairage de l'hippodrome d'Auteuil.

M. GOSSARD indique que le mauvais réglage de certains candélabres d'éclairage gêne les riverains tant en intensité qu'en directionnel. Plusieurs plaintes ont été remontées depuis le mois de septembre et la Mairie du 16^e a saisi la direction de la jeunesse et des sports et la direction des espaces verts qui se partagent la gestion du lieu. Il pensait que les choses s'étaient améliorées mais ce n'est vraisemblablement pas le cas, une relance doit être faite.

M. DOUADY a bien noté que la mairie du 16^e va participer à la commission des sites et votera contre l'installation du cirque Romanes. Le même jour sera traité un dossier bien plus important : l'extension de Roland Garros. Il se demande quelle est la position de Monsieur le Maire étant donné qu'il est, semble-t-il, favorable à Roland-Garros dans les serres et le jardin botanique mais pas au Centre National d'Entraînement.

M. GOSSARD répond que le dossier CNE ne fait pas partie du projet de modernisation de Roland Garros. Ce dossier ne sera donc pas examiné durant la commission des sites, le CNE n'étant pas situé sur le site classé du bois. Le permis de construire du CNE est d'ailleurs délivré et exécuté depuis la semaine dernière.

La position du Maire du 16^e est claire, il a soutenu depuis le début le projet de la Fédération Française de Tennis de modernisation et d'extension de Roland Garros. Sur la question du CNE, les discussions ont été menées avec la FFT, sans être convaincu à la base de la nécessité de placer le CNE à cet endroit, cela faisait soi-disant partie du package indissociable et non négociable. Claude GOASGUEN a mené des discussions pour faire en sorte de réduire l'impact sur le quartier de cette construction, un certain nombre de choses ont ainsi pu être obtenues, notamment l'abaissement d'un étage de l'immeuble destiné aux habitations et une garantie sur l'ouverture de créneaux aux associations sportives et établissements scolaires sur les quatre cours extérieurs, ainsi que l'aménagement d'un terrain d'éducation physique dans la partie qui n'est pas concédée à la Ville de Paris. Néanmoins, cela ne suffisait pas il faut encore réduire la voilure, des discussions sont menées en ce sens. Il y a également l'annulation de la convention d'occupation du domaine publique sur la base de laquelle la FFT réalise ses travaux. La convention est donc annulée, ce qui a été confirmé par la cour d'appel, Claude GOASGUEN a demandé à la FFT et à la Ville de Paris d'être raisonnable et de ne pas commencer les travaux tant que la question de la légalité de la CODP n'est pas réglée, d'une part cela constituera un motif d'apaisement de la part des opposants, d'autre part cela évitera de

donner le sentiment au juge administratif que l'on passe en force par rapport à ses décisions, ce qui est un peu le cas ici, puisque la Ville et la FFT ont certes pris une deuxième convention pour purger les motifs d'annulation de la première, mais on sent bien que cette nouvelle convention est assez fragile notamment sur la question de la redevance. Selon le point de vue de la Mairie du 16^e, la FFT a besoin symboliquement de commencer ses travaux dans le cadre de sa politique interne. Claude GOASGUEN a peu apprécié, ayant soutenu le projet dès le départ, que les travaux commencent alors qu'il avait demandé de surseoir à l'exécution de ces travaux. Claude GOASGUEN combattra le projet du CNE qui n'est pas vital pour Roland-Garros.

M. DOUADY conclut donc que la Mairie du 16^e va voter en faveur du projet présenté en commission des sites.

M. GOSSARD le confirme. Claude GOASGUEN a toujours soutenu le projet de modernisation, notamment en conseil de quartier. La position est d'autant plus renforcée que la cour administrative d'appel si elle a annulé la Convention sur l'aspect redevance, a par contre admis que le projet pouvait être poursuivi. Après, il y aura sans doute d'autres recours, ce qui est normal pour un dossier aussi important.

M. SERVEL de COSMI précise que si la cour d'appel a dit qu'on pouvait effectivement construire sur ce terrain, elle n'a pas reconnu la classification complète de l'ensemble du jardin botanique, ce qui est contestable, et sera sans doute souligné. Il reste beaucoup de points en suspens qui feront l'objet de recours. Il ne pense pas que l'on puisse dissocier le CNE du projet Roland-Garros, d'autant plus qu'ils sont liés par la révision simplifiée du PLU, même s'il comprend bien que le CNE n'est pas concerné par la commission des sites. Néanmoins, il regrette que la Mairie du 16^e donne son accord pour démolir de beaux jardins des serres d'Auteuil.

Mme FRAINEAU CRINEAU rappelle que la décision du Maire a été prise pour conserver Roland-Garros à Paris.

M. GOSSARD ajoute que le débat est de savoir si l'on détruit les serres ou non. Claude GOASGUEN estime que non puisque ce sont les serres chaudes qui sont détruites. Sur les plans patrimonial et architectural, elles n'ont qu'une valeur extrêmement limitée. Les serres historiques et le jardin à la française ne sont pas touchés. Il y aura encore des recours et on se pliera à la décision des tribunaux.

3- Aménagement de la porte d'Auteuil.

Mme MONIER, concernant l'aménagement de la porte d'Auteuil, fait part de la proposition de Monsieur SERVEL de COSMI d'émettre un vœu sur la nécessité d'un aménagement à cet endroit.

Une personne du public souhaite savoir s'il existe déjà un projet d'aménagement et où peut-on le consulter.

M. GOSSARD répond qu'il y a longtemps, un projet avait été réalisé par l'atelier parisien d'urbanisme, mais il n'a plus aucune valeur aujourd'hui. Néanmoins il faut être prudent, car en fonction de la couleur politique de la majorité municipale, il peut y avoir des propositions de projets qui ne correspondent pas à ce que la Mairie du 16^e peut attendre. C'est le cas des propositions qui ont été faites pour la rue de Passy.

M. FLESSELLES est tout à fait d'accord pour ce vœu mais il estime qu'il serait surprenant que des travaux soient entrepris tant que les chantiers avoisinants ne sont pas achevés.

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité.

4- Chantier rue Henri Heine.

Mme BOELLE indique que le chantier redevient une déchetterie, la porte et le grillage sont posés trop haut, il est très facile de glisser n'importe quoi par dessous ou de jeter des cartons et emballages par-dessus. Ce chantier doit être entretenu régulièrement. Elle demande si un projet de construction est en cours.

Mme BALDINI répond qu'un permis de construire a été déposé au printemps pour en faire une résidence de tourisme. Néanmoins, cette demande doit être bloquée car la Ville a engagé une procédure d'expropriation. La Mairie du 16^e avait demandé que quelque chose soit fait depuis des années mais là encore la Ville de Paris réagit juste avant les élections. **Mme BALDINI** estime que cela a peu de chance d'aboutir et on risque de reparler de ce sujet encore et encore. Elle avait rencontré une personne qui travaillait avec le propriétaire qui a ainsi installé une barrière, elle reprendra contact avec cette personne pour savoir ce qui peut être fait pour améliorer la situation.

M. GOSSARD craint que la procédure d'expropriation ne bloque les efforts du propriétaire. C'est une affaire délicate, le terrain appartient à la famille EL ASSAD, les représentants changent tous les six mois, il est difficile d'établir un contact.

Mme BALDINI rappelle que s'agissant d'une propriété privée, les services de la ville ne peuvent pas intervenir, mais il ne faut pas désespérer.

5- Voirie et circulation du carrefour Ranelagh/Beauséjour.

Mme BOELLE indique que le système du ralentisseur est très bien car on constate que le carrefour est plus sécurisé qu'avant, néanmoins la deuxième pente du ralentisseur (sens des voitures) n'est pas homogène sur toute la partie. En effet, l'inclinaison de la pente gauche étant trop forte, on constate la présence de rayures au sol liées à l'impact des plaques d'immatriculation.

Mme BALDINI a reçu d'autres remarques allant dans ce sens, néanmoins elle se réjouit de la réalisation de cet aménagement. Elle regrette que l'entreprise ait laissé ces malfaçons, surtout lorsqu'on connaît le prix des travaux de voirie.

M. FLESSELLES, quant à lui, regrette que la surveillance de la Ville ait été à ce point défaillante pour ne pas s'en rendre compte. Cela devrait pouvoir être réparé rapidement compte tenu de la malfaçon évidente, à moins que ce soit la Ville elle-même qui se soit trompée dans les plans. Mais si ceux-ci n'ont pas été respectés l'entreprise doit reprendre les travaux à ses frais.

Mme BALDINI a saisi le service de la voirie.

Mme BOELLE ajoute que des voitures stationnent (provisoirement) sur le passage piéton (côté gauche) et demande s'il est possible d'installer des barrières ?

Mme BALDINI répond que la politique de la Ville de Paris en la matière a changé. Auparavant les barrières et potelets étaient installés partout, elle mène maintenant une politique de désencombrement de la voie publique et n'en installe plus du tout même si cela serait souhaitable aux endroits où les trottoirs sont envahis par les voitures.

6- Circulation rue Poussin.

Mme BOELLE indique que lorsque la circulation est fluide, les voitures roulent parfois très vite (constat de résidents dans cette rue). Peut-on envisager des ralentisseurs répartis au moins à deux endroits ?

Mme BALDINI répond qu'avant la pose de ralentisseurs il convient de faire procéder à des comptages de véhicules et des relevés de vitesse. Elle rappelle que la rue Poussin est très fréquentée car c'est une voie de sortie de Paris et c'est une petite rue. Ce problème est également lié au réaménagement de la porte d'Auteuil. Néanmoins, elle concède que c'est une rue accidentogène et fera procéder à des comptages.

M. FLESSELLES pense que l'installation de ralentisseurs à cet endroit ne sera pas possible puisqu'il s'agit d'une voie de sortie de Paris, qu'elle est empruntée par un bus et surtout qu'il s'agit d'une voie de dégagement pour les pompiers.

Mme BALDINI ajoute que d'une manière générale de moins en moins de ralentisseurs sont installés à Paris, on leur préfère les aménagements de types de zones 30 avec des marquages spécifiques au sol.

Mme GUILLARD s'interroge sur l'utilité du panneau indicateur de vitesse installé rue Michel-Ange. La limitation à 30 km/h n'est pas respectée particulièrement par les dépanneuses et les autobus, de plus il est masqué par des feuilles d'arbres.

Mme BALDINI répond qu'il s'agit d'un radar pédagogique, il a été installé à cet endroit car c'est une voie d'entrée dans Paris et aussi en raison la présence de plusieurs établissements scolaires.

M. SERVEL de COSMI signale qu'il n'y a pas de panneau de fin limitation de vitesse après le panneau 30 km/h installé boulevard Lannes.

Mme MONIER présente à l'assemblée Madame PARIZOT, Directrice du lycée d'état Jean Zay qui accueille le conseil de quartier.

Mme PARIZOT affirme son attachement à la tenue des conseils de quartier dans son établissement et profite de cette occasion pour en présenter les activités car il a beaucoup changé. Initialement, ce bâtiment construit en 1964, était le foyer des lycéennes et n'accueillait que des jeunes filles en classes préparatoires pour dormir. Depuis plus d'un an, Madame PARIZOT est arrivée avec un nouveau projet et l'établissement s'appelle dorénavant « lycée d'État Jean Zay, internat de la réussite ». Il accueille des garçons et des filles issus de quartiers défavorisés, qui sont bien souvent boursiers à taux élevé mais tous admis dans une classe préparatoire des 34 lycées parisiens. Ce sont des élèves très méritants qui ont besoin de soutien que malheureusement leurs familles n'ont pas pu leur donner. L'établissement leur offre un hébergement de qualité mais surtout un accompagnement personnalisé, pédagogique, éducatif et culturel. Les premières statistiques de résultats qui arrivent sont satisfaisantes, puisque 60 % d'entre eux poursuivent après leur première année. Mme PARIZOT indique que l'établissement recherche des parrains pour faire découvrir aux élèves le monde professionnel. L'établissement organise également des concerts qu'elle souhaite faire davantage découvrir aux habitants du quartier.

L'ensemble du conseil de quartier félicite le travail réalisé dans cet établissement.

Mme PARIZOT ajoute que l'établissement accueille des séminaires et des concours, et que des salles sont ouvertes à la location.

7- Propreté place du Préfet Claude Erignac.

Mme MONIER indique qu'une réunion avait eu lieu sur place avec le service de la propreté mais il semble que la situation se soit à nouveau dégradée. De plus, les bancs sont extrêmement souillés.

Mme BOELLE confirme les efforts du service de la propreté, il s'agit surtout d'un problème de comportement des usagers de cette place.

Mme BALDINI précise que cette place fait l'objet d'un balayage quotidien tous les matins et de deux lavages par semaine. Les espaces en stabilisé font l'objet d'un lavage particulier. Des études sont en cours pour changer le revêtement de cette place afin d'en

faciliter l'entretien. Concernant les déjections canines, Mme BALDINI note une amélioration du comportement des propriétaires qui ramassent davantage. Quant aux problèmes liés aux fientes de pigeons, elle indique qu'un pigeonier a été installé Porte de Saint-Cloud, mais ne peut pas drainer l'ensemble des pigeons du 16^e arrondissement et des nourrisseurs sévissent toujours. Mme BALDINI rappelle qu'une réunion spécifique s'était tenue à la Mairie sur ce thème.

M. FLESSELLES rappelle que des travaux très importants sur le réseau principal d'électricité ont eu lieu notamment sur l'avenue Mozart et quelques voies adjacentes. Ces travaux se sont achevés depuis plus d'un mois, le revêtement asphalté a été réalisé seulement sur une petite partie, c'est particulièrement gênant pour certains commerçants.

Mme BALDINI rappelle l'objet de ces travaux : des câbles ont été tirés du central Mozart pour alimenter le futur Ministère de la Défense dans le 15^e. Elle a conscience de la gêne qu'ont représenté ces travaux pour les riverains et les commerçants. L'entreprise chargée de refaire le trottoir à pensé, à tort, que les travaux devaient cesser en raison de la fin de la mandature. Mme BALDINI a relancé avec vigueur les services de la voirie et la situation devrait s'arranger dans les meilleurs délais.

8- Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme MONIER rappelle que le budget de fonctionnement permet de financer les animations du conseil de quartier, il reste 700 €. Sur le budget d'investissement, il reste 3 900 €. Bien qu'il s'agisse du dernier conseil de quartier, Mme Monier rappelle que le bureau des conseils de quartier est ouvert toute l'année et que les conseillers de quartier peuvent encore le solliciter.

M. FLESSELLES annonce qu'après 37 années de mandat, successivement comme membre du conseil d'arrondissement, Adjoint au Maire et Conseiller de quartier, il participe pour la dernière fois à cette assemblée. Il souhaite rendre hommage à tous ceux avec qui il a travaillé pendant ce temps à tenter d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.